

Appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux

- session 2011 -

DOSSIER DE CANDIDATURE VILLE DE MABLY



Document de synthèse

La volonté politique de la municipalité de Mably d'engager la commune dans le respect des principes du développement durable est présente depuis plusieurs années dans les orientations politiques de mandats et s'est traduite par différentes actions conduites dans ce sens. Cette volonté s'est accompagnée au fil du temps par l'instauration d'une démarche de concertation et de participation des habitants dans l'élaboration des stratégies de développement de la commune.

Genèse du projet : mobilisation autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

La volonté de développer la démocratie participative dans la gouvernance locale est apparue dès le mandat 2001-2008 avec l'ouverture du travail de réalisation du Plan Local d'Urbanisme, devant remplacer le POS, et de son étape préalable : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce PADD, qui a mobilisé 300 personnes, les personnes publiques associées et les partenaires de la municipalité sur la durée, a permis de réaliser un diagnostic partagé dans le cadre de groupes de travail réunissant les acteurs du territoire et de mener une importante concertation s'appuyant sur l'ouverture d'un registre d'urbanisme, la publication d'articles dans le bulletin municipal et l'organisation de 13 réunions publiques.

Cette démarche participative a fait émerger quatre défis majeurs auxquels le PLU à venir se devait de répondre pour assurer un développement durable de la commune :

L'amélioration du cadre de vie et le développement de l'habitat

- Améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité résidentielle
- Limiter les impacts et les nuisances engendrées par les déplacements routiers
- Développer et valoriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile
- Renforcer les actions collectives et le lien social
- Maintenir l'identité de chaque quartier et améliorer la cohésion urbaine

La préservation des milieux naturels et de l'espace agricole

- Valoriser l'environnement et l'image « Fleuve Loire Nature »
- Veiller à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement

- Maintenir une agriculture dynamique
- Prendre en compte la dimension environnementale dans le développement

Le confortement du développement économique

- Favoriser le désenclavement du Roannais
- Conforter le tissu économique existant et favoriser l'accueil des petites entreprises
- Valoriser les Tuileries, porte d'entrée de l'agglomération

L'optimisation des formes de partenariats et de coopérations

- Favoriser la mise en œuvre de projets partagés
- Articuler les différents niveaux de compétences, identifier les actions prioritaires et mobiliser les ressources nécessaires
- S'inscrire dans des démarches de partenariats durables

Pédagogie et concertation autour du Plan Local d'Urbanisme

Faisant suite à l'important travail tant sur le plan quantitatif que qualitatif d'élaboration du PADD, une longue phase d'instruction technique s'est engagée pour la réalisation du PLU. Une fois ce travail accompli avec l'aide du cabinet Aptitudes Aménagements (Roanne), la municipalité a souhaité retourner devant la population pour expliquer et débattre avec elle les choix d'orientations et de zonages proposés dans le cadre du Plan local d'Urbanisme, véritable mise en perspective technique et géographique des enjeux identifiés par le PADD. Une exposition pédagogique a été conçue et présentée de façon itinérante dans chaque quartier en complémentarité avec une réunion publique en soirée dans chaque quartier et des permanences de techniciens et d'élus pour rencontrer les habitants. Cette démarche accompagnait pédagogiquement la période de concertation officielle et légale de l'enquête publique. Cette initiative a permis de nouveaux échanges avec environ 150 personnes.

La concertation pour faire coïncider aménagement et travaux et attentes de la population

Parallèlement, dans sa volonté de développer la démocratie participative et de la traduire dans les faits, la municipalité instaure un processus de concertation avec les habitants préalable à l'occasion de chaque chantier de rénovation dans les quartiers. Plusieurs réunions publiques sont venues concrétiser cette nouvelle démarche participative basée sur un triptyque simple : concertation, réalisation, évaluation.

Dans un premier temps, répondant aux demandes des habitants ou à la nécessité de faire évoluer la voirie urbaine, la Ville conçoit un projet d'aménagement qui est discuté avec les habitants concernés en réunion publique. Le projet est alors modifié si nécessaire en fonction des remarques souvent judicieuses des participants. Dans un deuxième temps, les travaux sont réalisés. Enfin, troisième phase importante, les habitants sont à nouveau sollicités dans une période de six mois à un an pour une évaluation qui peut le cas échéant déboucher sur quelques ajustements sur le terrain destinés à parfaire les aménagements.

Cette démarche que la mairie de Mably a mis en place pour la préparation de nombreux chantiers concernant les différents quartiers de la commune, se veut la plus proche possible des préoccupations des habitants. La plupart des chantiers lancés dernièrement sur la commune répondent à cette exigence de concertation.

Le Développement Durable, priorité de la politique municipale

En 2008, l'objectif « Développement durable » est inscrit au chapitre des priorités de la politique municipale : une délégation spécifique, une commission « développement durable-agenda 21 - démocratie participative » et un service ad hoc sont créés.

Parallèlement, un cycle de formation de l'ensemble du personnel municipal est lancé afin d'acquérir une connaissance et un langage communs, de développer une culture interne du développement durable et d'initier une première réflexion pour l'élaboration d'un agenda 21 interne « Mairie ».

Fin 2008, la collectivité décide de s'engager dans une démarche globale et cohérente conduite à l'échelle du territoire. Dans le même temps, la commune de Mably participe à la réalisation du « bilan Carbone » conduit sur l'agglomération puis s'engage dans le Plan Climat de Grand

Roanne Agglomération en tant que commune membre de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

En janvier 2009, la démarche méthodologique visant à élaborer un agenda 21 local sera validée et le 6 février 2009, le conseil municipal approuve cette démarche et décide de lancer l'élaboration du projet d'Agenda 21.

Agenda 21 territorial de Mably : **5 éléments déterminants pour répondre à 5 finalités**

Dans son article 28, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des plans d'actions pour le XXI^e siècle, les agendas 21 locaux. L'Agenda 21, fondé sur un diagnostic concerté, poursuit l'objectif de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé.

La méthodologie retenue - validée par le conseil municipal - s'appuie sur le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux, établi par le ministère.

Ce projet territorial de développement durable vise à répondre à 5 finalités :

- **La lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère**
- **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie**
- **Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Il se traduira par un programme d'actions répondant à une ou plusieurs des 5 finalités du développement durable et ce sans être préjudiciable à l'une ou l'autre d'entre elles.

Pour prendre corps, ce projet de développement durable doit répondre à tout un processus impliquant de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, une organisation qui permette la coproduction et enfin la mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration continue.

Dans la démarche qui s'est engagée pour construire ce vaste projet territorial, il s'est agi de veiller au respect de **cinq éléments déterminants** :

- **Une stratégie d'amélioration continue,**
- **La participation des acteurs du territoire**

- **L'organisation du pilotage**
- **La transversalité des approches**
- **L'évaluation partagée.**

Mise en œuvre du projet d'agenda 21 territorial de Mably

1^{ère} Phase : organisation du pilotage et actions de sensibilisation au développement durable et de formation

La première phase du travail d'élaboration du projet d'Agenda 21 territorial de Mably a débuté par la mise en place de sessions de formation « développement durable/ démocratie participative » à l'attention des élus municipaux, par la création d'un comité de pilotage ayant pour rôle de valider le projet, l'engagement et le suivi (Ce comité de pilotage a été composé des élus (Maire, adjoints, membres de la commission développement durable/démocratie participative), du comité de direction, du service développement durable/ démocratie participative et des partenaires institutionnels associés) et par la création d'un comité technique (Groupe de Travail Inter-service chargé de coordonner le projet sur un plan opérationnel) et d'un comité partenarial (réseau de réflexions, d'échanges d'expériences et d'actions communes entre les acteurs du territoire).

La conduite opérationnelle de la démarche, menée en transversalité avec les services, est confiée à un chef de projet spécifiquement recruté. La rédaction du diagnostic, des axes stratégiques, du programme d'actions, des rapports et documents l'élaboration du dispositif d'évaluation ont été réalisés en interne, dans le cadre des missions confiées au chef de projet, et selon la méthodologie présentée ci-dessus.

2^{ème} Phase : Organisation des modes de Concertation et de participation pour la réalisation du diagnostic partagé et la co-élaboration du programme d'actions

✓ Rédaction d'une « Charte de la participation » :

Lorsque la municipalité a décidé d'élaborer un projet d'Agenda 21, elle a voulu que ce soit fait dans le cadre d'une démocratie participative active et efficace. S'appuyant donc sur l'expérience acquise au cours du travail de proximité réalisé depuis plusieurs années, elle a souhaité promouvoir une implication forte des habitants et des acteurs locaux pour la mise en place d'un véritable partenariat citoyen au cours des différentes phases de construction de cet Agenda 21 : diagnostic partagé et élaboration d'un programme, mise en œuvre du programme d'actions, suivi et évaluation des actions engagées.

Pour que cela soit possible et efficace, une *charte de la participation* a donc été réfléchi et élaborée par les élus au cours de plusieurs séances de formation et de travail pilotées par un cabinet conseil spécialisé qui avait déjà accompagné la formation suivie par l'ensemble du personnel municipal en 2008. Cette charte donne le cadre nécessaire à la démarche participative en précisant les principes, les engagements et les objectifs de la participation, les acteurs, leurs rôles...

Les élus auront donc collectivement rédigé une « charte de la participation » dont on retiendra ici les principes -**Transparence, Ecoute, Dialogue**- les engagements -**Information** complète et pédagogique, **Encouragement** à l'expression, **Respect** de la parole de chacun, **Mise à disposition** des moyens nécessaires au bon fonctionnement de la participation et de la médiation, **Traçabilité** des dires de chacun (compte rendus), **Explication** des décisions.

Cette charte a servi de base à toute la phase participative de co-élaboration de cet agenda 21, depuis la phase de diagnostic partagé jusqu'à la production du programme d'actions.

✓ **Modalités de la participation**

La participation visait l'objectif de mieux cerner les priorités et les enjeux du territoire, d'adapter les projets aux attentes de la population, d'élaborer les actions en tenant compte de l'expertise des habitants.

Cela s'est traduit par :

- La réalisation d'un questionnaire adressé à l'ensemble de la population avec la charte de la participation, afin de mieux appréhender les opinions, attentes et engagements des habitants en matière de développement durable.
- La réalisation d'un questionnaire à destination de l'ensemble des classes de CM2 de la commune ce qui a permis à 93 élèves d'apporter leur vision de la commune, leurs pratiques et points de vue en matière de développement durable.
- La mise en place d'instances participatives ouvertes à la réflexion avec les citoyens, les acteurs socio-économiques (Entreprises, associations, établissements publics) et les partenaires de la commune dans le cadre de forums et d'ateliers participatifs organisés pour la mise en œuvre des troisième et quatrième phases.

3^{ème} Phase : Etats des lieux et diagnostic partagé

Le diagnostic initial (base technique support du diagnostic partagé) a été notamment réalisé à partir des documents du PLU (approuvé en juillet 2009) et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS-Diagnostic territorial 2009), des différentes études conduites sur la période dans les domaines concernés. Il a permis d'identifier les enjeux pour la commune à partir de l'analyse de la situation actuelle et des tendances d'évolution dans les domaines environnementaux, sociaux, économiques, culturels, démographiques..., de l'analyse des politiques communales (pertinence des projets et des politiques menées passées au filtre des cinq finalités du développement durable).

Il a conduit à l'organisation d'un premier forum en octobre 2009. Ce forum a servi à présenter la démarche Agenda 21, de l'illustrer par la projection d'un film explicatif et pédagogique, de reprendre avec les habitants présents, la Charte de la participation et de leur présenter, pour en débattre, les éléments du diagnostic « Etat des lieux : Une photographie à discuter ».

Afin de compléter cette première photographie et d'en éliminer les « flous », des ateliers participatifs ont été organisés en novembre et décembre 2009 dans les différents quartiers de la commune afin d'aller au plus près des habitants. Objectifs poursuivis : enrichissement du diagnostic, discussion autour des enjeux identifiés, présenter les premiers résultats des questionnaires notamment au niveau des enjeux, des points forts et des faiblesses.

La présentation complète du diagnostic partagé, la validation des enjeux et des pistes d'actions identifiées ont été opérées lors du second Forum participatif organisé en janvier 2010.

Diagnostic – Atouts – Faiblesse

Thématique 1 - Préservation et valorisation du patrimoine naturel

Les atouts :

- Un patrimoine naturel varié et une très grande richesse écologique
- La Loire, épine dorsale du territoire, qui a conservé ici son caractère sauvage
- De nombreuses mares et points d'eau
- Un paysage rural bocager

- Des surfaces boisées (massif forestier de l'Espinasse et la Bénisson-Dieu)
- Plus de 20 % du territoire non urbanisé et naturel (dont 89 hectares en zone Natura 2000)
- Présence d'espèces végétales et animales, sédentaires ou migratoires, remarquables ou rares (Petite Scutellaire, la Laîche faux souchet, Castor d'Europe, Sonneur à ventre jaune, Lucarne cerf-volant...)
- Aménagement d'un site d'observation et d'animations : la Gravière aux oiseaux...

Les faiblesses :

- Mise en valeur assez faible de la Loire
- Des cours d'eaux secondaires vulnérables vis-à-vis des pollutions superficielles
- Des risques hydrauliques à prendre en compte (La Loire à l'est, l'Oudan au sud...)
- Des plantes exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Jussie, Acacia...)
- Les conséquences induites par le comblement des petites mares et les coupes mécanisées des haies bocagères

Thématique 2 – Cohésion sociale, solidarités et lien social

Les atouts :

Une qualité de vie sociale grâce à :

- ✓ Une vie associative riche avec plus de 160 associations présentes sur la commune
- ✓ Des équipements sportifs et culturels et des services publics sur chaque quartier : terrains de sports, écoles, espaces de loisirs, médiathèque ...
- ✓ Une animation culturelle riche et variée, accessible à tous

Une bonne prise en compte des besoins de chacun :

- ✓ Jardin d'enfants, crèche, Relais assistantes maternelles, centre social, centre de loisirs, maison de quartier, local jeunes et service jeunesse, lieu d'accueil parents-enfants ...
- ✓ Associations de service aux personnes âgées, clubs 3^e Age, aides aux personnes âgées délivrées par le CCAS
- ✓ Soutiens aux personnes fragilisées et/ou en situation précaire: CCAS, Epicerie sociale, Réseau Mailles ...
- ✓ Un engagement en faveur d'une politique sociale à l'échelle intercommunale :
- ✓ Analyse des besoins sociaux, projet de création d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- ✓ Un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) qui concerne 2 quartiers de Mably

Les faiblesses :

- 25 % des habitants de l'agglomération vivent en dessous du seuil de pauvreté :
 - ✓ Fragilité des 30 – 39 ans sur l'agglomération: 40% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (< à 880 €)
 - ✓ Des écarts de revenus qui tendent à se creuser au niveau de l'agglomération des relations sociales entre quartiers assez faibles
- La nécessité de répondre au vieillissement de la population et aux besoins des personnes âgées :
 - ✓ Une forte augmentation de la population dépendante est prévisible (+ 60 % à Mably)
 - ✓ Le rapport aidants/aidés deviendra défavorable à partir de 2015

Thématique 3 – Habitat – urbanisme - énergie

Les atouts

- Un parc social important et conforme à la législation (loi SRU, Solidarité et renouvellement Urbain)
- Des projets de renouvellement urbain et de modernisation du patrimoine bâti (ex : Le Marly) et des projets d'aménagement d'ampleur (ZAC des Tuileries, projet éco-quartier)
- Une dynamique de construction privée qui se poursuit
- La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans les opérations depuis 2002 (ex : Cœur Village)

Les faiblesses

- Une faible mobilité résidentielle : 62 % des ménages ont emménagé depuis plus de 10 ans (78 % depuis plus de 5 ans)
- Une diversification de l'offre de logement nécessaire: la typologie des logements (62 % de 4 pièces et plus; 6,7 % de type T1 ou T2) correspond de moins en moins à celle des ménages présents sur la commune.
- La taille moyenne des ménages ne cessent de diminuer : 2,3 personnes par ménage en 2006 contre 2,8 en 1990 : Une population qui diminue malgré un nombre de ménages qui augmente)
- Une offre inadaptée aux besoins des jeunes actifs
- Des réhabilitations nécessaires : vieillissement du parc de logements sociaux, vulnérabilité face à l'augmentation de la facture énergétique
- Le logement est la troisième source des émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération

Thématique 4 – Déplacements-transports

Les atouts :

- 2 lignes de bus cadencés
- Le service « transport à la demande » de la STAR
- Un schéma de déplacements urbains (SDU), un plan vélo : des documents existants prêts à être mis en œuvre
- Les services proposés par l'association Aide auto 42
- Une voie d'eau existante pour le transport fluvial

Les faiblesses:

- Les déplacements des personnes et les transports routiers : première source d'émissions de GES de l'agglomération.
- La pollution générée par la circulation automobile dans l'agglomération.
- Un parc automobile en augmentation depuis 99 (90 % des ménages de Mably possèdent au moins une voiture en 2006)
- Des nuisances liées au trafic routier vivement ressenties par les habitants (RN7, rue Pierre Corneille...)
- Une circulation à vélo qui nécessite des aménagements : sécurisation, pistes cyclables ; la voirie est essentiellement adaptée à la circulation automobile.
- Des connexions inter-quartier difficiles (réseau en étoile)

Thématique 5 - Déchets

Les atouts :

- Un tri sélectif important avec un poids/hab. en constante progression :
 - ✓ Emballages : 10,51 kg/hab. en 2008 (2e rang des communes de l'Agglo) contre 7,7 en 2007
 - ✓ Papier : 28,15 kg/hab. en 2008 (1er rang) contre 25,48 en 2007
 - ✓ Verre : 30,88 kg/hab. en 2008 (1er rang) contre 26,27 en 2007
 - ✓ 297,41 kg/hab. enfouis sur l'agglomération soit une baisse de 14 kg/hab (-4%) entre 2007 et 2008
 - ✓ 150,24 kg/hab. récupérés en déchetterie (+10 % par rapport à 2007)
 - ✓ Valorisation de 35 % des déchets

- Le biogaz du centre d'enfouissement technique récupéré et valorisé directement par la briqueterie : une première mondiale

Les faiblesses :

- Pas de collecte sélective en porte à porte
- Des déchets fermentescibles encore mis en CET
- Un **Centre d'enfouissement technique** qui accueille depuis trente ans tous les déchets du Roannais. Pendant 25 ans les déchets ont été enfouis à même le sol. De nombreux problèmes d'étanchéité demeurent sur la partie ancienne du site. Une hauteur d'eau très élevée dans les vieux casiers. Prescription complémentaire d'exploitation arrêtée par le préfet jusqu'en 2013.

Thématique 6 - Economie locale et emploi

Atouts et faiblesses de l'industrie

- L'économie roannaise se caractérise encore par l'importance de l'emploi industriel : 31% des salariés de Mably travaillent dans l'industrie
- Une industrie roannaise en pleine mutation : 2 grands secteurs historiques, textile et armement/mécanique (30% des emplois industriels privés) en voie de stabilisation après de lourds mouvements de restructuration
- 2 grands autres secteurs se sont développés : l'agro - alimentaire et l'industrie caoutchouc (Michelin : 900 salariés)
- Investissement, productivité et rémunération par salarié, restent inférieurs à la moyenne régionale
- La zone d'activités de Bonvert : plus de 80 hectares de réserve foncière à destination économique

Atouts et faiblesses du Commerce et des services

- Une zone commerciale des buttes : une attractivité régionale (une zone de chalandise qui s'étend vers la Saône et Loire et l'ouest du Rhône), un pôle commercial référent en alimentaire et équipement de la maison. (prédominance de Roanne pour l'équipement de la personne)
- La présence de commerces : 37 % des établissements de Mably sont des commerces

- Mably arrive en dernière position des communes de l'agglomération pour les établissements de services mais plus de la moitié des créations d'entreprises en 2007 sont des entreprises de services

- Vétusté de la zone commerciale des buttes : des aménagements à réaliser notamment sur les accès (nuisances, entrée d'agglomération peu attractive...)

Atouts et faiblesses de l'Agriculture

- La filière agricole est encore très dynamique à Mably et constitue une activité importante : une trentaine d'exploitations en activité

- 1744 hectares classées en zone agricole dans le PLU soit 53,2 % de la superficie communale

- Des producteurs engagés dans des chartes qualité (Label rouge, label charolais terroir, garantie sans OGM ...)

- Rajeunissement des exploitants (37% ont moins de 40 ans)

- Une activité peu diversifiée, diminution des exploitations laitières, absence d'agriculture biologique

- Absence de circuits courts vente directe, AMAP...

4^{ème} phase : Co - Elaboration du programme d'actions

Le programme d'actions sera décliné à partir des axes stratégiques et présenté sous forme de fiches - actions. Chaque action fait l'objet d'un « cahier des charges » précisant le contexte, les objectifs attendus, le descriptif et les moyens à engager, le calendrier de réalisation, les résultats attendus, le pilote de l'action et les partenaires associés, le budget, les indicateurs d'évaluation.

✓ Concertation et élaboration du programme d'actions

Le second forum organisé en janvier 2010 - après validation du diagnostic partagé, des thèmes de travail et des pistes d'actions émanant des ateliers participatifs – a lancé la phase de co - élaboration du programme d'actions.

Des ateliers participatifs, véritables groupes de travail réunissant habitants, élus, services, acteurs socio -économiques, partenaires extérieurs, ont été organisés en juin 2010 autour des thématiques identifiées et validées lors des forums : Préservation et valorisation du

patrimoine naturel - Habitat, urbanisme et énergies - Cohésion sociale, solidarités et lien social – Déplacements - Déchets – Economie locale et emploi (2011). Ces ateliers ont eu pour objectif d'élaborer les fiches actions du programme Agenda 21 de Mably.

Cinq ateliers pour les cinq thèmes, plus d'une vingtaine d'actions travaillées, une moyenne dépassant la vingtaine de participants à chaque soirée... c'est le bilan de cette phase riche de l'élaboration de l'agenda 21.

Les ateliers se sont déroulés dans le cadre d'échanges très riches où après une rapide présentation du diagnostic partagé, des enjeux et de la méthode d'élaboration du plan d'action, les participants se sont penchés sur les propositions d'actions émises à la fois par les habitants, la municipalité et les acteurs locaux. Répartis en sous-groupes, ils ont travaillé concrètement sur chaque action devant préciser, l'idée de base (constats de départ objectifs, finalité et vocation de l'action), les moyens pour la mise en œuvre, les résultats attendus (quels indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour voir que l'on aura réussi ?), qui va être chargé d'initier de mettre en œuvre et de suivre l'action, et bien entendu les délais possibles (court terme 2011-2012, moyen terme 2013-2014 ou long terme 2014 et au-delà...).

✓ **Analyse technique et pré-validation politique :**

Les propositions d'actions émises lors de la concertation ont fait l'objet d'une étude de faisabilité (validité réglementaire, financière et technique) engagée à la suite des premiers ateliers « thématiques ». Des partenaires extérieurs, techniques, ont été associés à cette phase directement ou indirectement par le biais des réunions de travail - dans le domaine de l'action-des services concernés. Cette étude a permis l'écriture plus précise des fiches actions travaillées en ateliers participatifs afin d'élaborer un projet de programme, soumis aux élus municipaux pour « pré-validation ».

Ainsi une réunion municipale spécifique organisée en novembre 2010 valide le plan d'actions issu des réunions de concertation et de l'étude technique et priorise celui-ci, notamment au vu des priorités municipales et de la cohérence avec les politiques conduites sur le territoire (soit au-delà de l'échelle communale) ainsi qu'au regard des orientations de la politique budgétaire (les projets majeurs du programme d'actions, donnant lieu à des budgets d'investissements importants, auront été élaborés en veillant à leur cohérence financière avec le programme pluriannuel d'investissements).

Les ateliers ont à nouveau été réunis en janvier et février 2011 pour examen et validation par chaque groupe des fiches actions qui auront été entretemps travaillées par les services concernés et présentées à l'ensemble des élus.

✓ **« Agenda 21 Interne » : pistes d'actions émanant des « comités inter - personnels »**

Suite à la formation Développement Durable / Démocratie Participative de l'ensemble du personnel, des commissions internes, appelées comités interpersonnels, ont été mises en place pour réfléchir à des pistes d'actions sur les thèmes suivants : Achats publics / Achats durables, lien social, déplacements, environnements / déchets, énergies, veille / communication.

Ces comités ont réuni les personnels volontaires désireux de réfléchir sur ces thématiques, qui ne sont pas nécessairement en rapport avec leurs missions quotidiennes ou leur poste. Ces comités ont donné lieu ensuite à la création de groupes de travail pour travailler plus finement sur les actions, après validation des élus pour la poursuite de l'étude de faisabilité de ces pistes d'actions.

Les propositions d'actions ont fait également l'objet de fiches-actions, soumises à validation pour intégration dans le plan d'actions agenda 21 global.

5^{ème} Phase : Rédaction du programme d'actions final et validation et diffusion

Le plan d'actions Agenda 21 final (co-élaboré et après différentes étapes de validation politique et citoyenne) a été soumis à la validation du comité de pilotage puis au vote du conseil municipal en mai 2011.

Après rédaction du diagnostic partagé et du programme d'actions les documents doivent être remis au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement dans le cadre du 6^{ème} appel à reconnaissance des Agenda 21 locaux en 2011. Il est également prévu de rédiger les rapports intermédiaires de la co-élaboration du programme d'actions Agenda 21 afin d'en assurer la diffusion auprès des acteurs locaux et des partenaires institutionnels ayant participé à sa conception.

Par ailleurs, la ville de Mably souhaite concrétiser son engagement à la transparence à l'information et à l'explication des choix par la réalisation d'un document de synthèse, pédagogique, illustré qui sera diffusé, celui-ci, à l'ensemble de la population.

Enfin, l'ensemble des documents servant à l'information de la population feront l'objet d'une diffusion sur le site de la ville.

Poursuite parallèle de la politique communale d'exemplarité en matière de développement durable et mise en œuvre de projets

Parallèlement à cette démarche, des actions concrètes ont été engagées par la Ville de Mably.

Pour lutter contre le changement climatique et réduire la part de la collectivité dans les émissions de CO₂, la commune a lancé un **diagnostic thermique des bâtiments municipaux** afin de définir les actions à engager pour être moins “énergivores”.

Pour préserver la biodiversité et protéger les milieux mais aussi pour favoriser l'accès à une bonne qualité de vie et veiller à notre échelle à la santé de chacun, un **plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires** a été mis en place et la municipalité a procédé à **l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire...**

Pour favoriser des modes de production et de consommation responsables, **une politique d'achats publique durable** (des produits locaux, des bois certifiés, des choix privilégiant les matériels et fournitures recyclables, etc.) a été mise en œuvre.

Enfin, pour soutenir l'accès à l'emploi et veiller à la cohésion sociale, le recours aux personnes en **insertion professionnelle** dans le cadre des chantiers et travaux est encouragé.

Ces engagements visent à témoigner de l'exemplarité des services, à poursuivre la dynamique engagée, et à produire des résultats à court terme, condition indispensable pour la mobilisation des acteurs locaux.

Ces actions, dites « actions pilotes » sont intégrées dans le plan d'actions Agenda 21 global.

Agir en cohérence avec les initiatives du territoire et établir les liens avec les dispositifs existants

Le projet d'Agenda 21 porte sur le territoire de la commune de Mably. La commune, membre de la communauté d'agglomération de Grand Roanne Agglomération, participe par ailleurs aux actions menées dans le cadre du développement durable à l'échelle intercommunale. Le projet Agenda 21 de Mably a été construit en veillant à s'inscrire dans une cohérence territoriale et en associant les différents échelons territoriaux et partenaires institutionnels.

Quel dispositif d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation du programme d'actions Agenda 21 est conçu- en amont- dans le même cadre participatif. Les ateliers participatifs « thématiques » organisés en 2010/2011 seront réunis à nouveau pour le suivi et l'évaluation des actions engagées.

L'évaluation s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Ces indicateurs ont été définis lors de l'élaboration des fiches-actions. Ils permettront de vérifier l'état d'avancement du plan, de mesurer l'adéquation entre les objectifs et les résultats, d'améliorer l'efficacité, de corriger et de réorienter si nécessaire et d'enrichir le plan d'actions.

Un programme de 44 actions répondant à cinq orientations stratégiques définies

Au final, le programme d'action comporte à la fois les actions issues des propositions citoyennes et les actions à l'initiative de la ville de Mably issues de la volonté de l'équipe municipale et des propositions des services. Ces actions au nombre de 44, sont réparties dans cinq grandes orientations qui ont été définies, à partir des enjeux du PADD, puis enrichis par le diagnostic partagé et les échanges produits en ateliers participatifs :

Orientation 1 :

Promouvoir et développer la solidarité, le lien social, l'éducation et la culture pour l'épanouissement des êtres humains

L'éco construction au service de la solidarité : relocalisation de l'épicerie sociale	Action 1
Soutien au réseau "Mailles"	Action 2
Améliorer l'accessibilité de la ville pour et avec les personnes à mobilité réduite	Action 3
Développement du lien social et de la solidarité intergénérationnelle	Action 4
Promotion de la culture et accès pour tous	Action 5
Garantir l'accès à l'information et à la connaissance via les TIC	Action 6
Sensibilisation et éducation au développement durable et à la culture - Contrat Educatif Local (CEL)	Action 7
Accompagnement des initiatives d'habitants et création de nouveaux espaces de concertation	Action 8
Création d'un service de médiation sociale	Action 9
Accompagnement des projets développés par les associations	Action 10
Promotion et développement d'espaces conviviaux et de proximité à destination des familles	Action 11
Coopération décentralisée	Action 12

Orientation 2 :

Renforcer l'attractivité du territoire par un habitat adapté et une mobilité durable

Adapter l'offre de logement au contexte local : diagnostic, diversification et adaptation de l'habitat	Action 13
Réalisation d'un éco quartier : Projet ZAC des Tuileries	Action 14
Renouvellement urbain du "Marly", un projet conduit selon des objectifs de démocratie participative et de développement durable	Action 15
Mise en œuvre d'une "charte Qualité environnementale" pour les lotissements	Action 16
Sensibilisation au DD et encouragement à la participation dans l'habitat collectif social	Action 17
Réalisation d'un maillage des aménagements en lien avec le SDU et le Plan Vélo	Action 18
Sensibilisation aux modes doux et renforcement de la communication sur les allées piétonnes et cyclables	Action 19
Création d'un "Pédibus" pour les élèves des écoles	Action 20

Orientation 3 :

Préserver le patrimoine naturel et limiter les consommations de ressources ainsi que la production de déchets et nuisances

Prévention et amélioration de la qualité des cours d'eau	Action 21
Actions de sensibilisation et de communication en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité	Action 22
Engagement d'un projet de valorisation de la zone du Merlin	Action 23
Communication sur la zone du Merlin : Espace naturel de loisirs	Action 24
Gérer et maîtriser l'éclairage public	Action 25
Diagnostic thermique des bâtiments pour l'optimisation énergétique du patrimoine bâti	Action 26
Action de sensibilisation du public pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires	Action 27
Mise en place d'une "charte de tri" applicables dans les lieux collectifs et lors des manifestations	Action 28
Déchets verts et compostage	Action 29

Orientation 4 :

Encourager le développement d'une économie locale responsable et soutenir la création d'activités et d'emplois

Développement économique et emploi local : dispositif pour une réflexion locale	Action 30
Commande publique durable : intégration des critères sociaux et environnementaux dans les marchés	Action 31
Introduction du "bio" dans la restauration scolaire	Action 32
Soutien à la plateforme d'approvisionnement en produits locaux biologiques (SCIC BIO A PRO)	Action 33
Développement du tourisme vert et des projets de valorisation du patrimoine	Action 34

Orientation 5 :

Engager une démarche interne exemplaire en termes de développement durable / démocratie participative

Mise en œuvre d'une culture développement durable/démocratie participative au sein des services municipaux	Action 35
Réhabilitation de l'hôtel de ville en HQE et extension avec un bâtiment BBC	Action 36
Remplacement d'un véhicule thermique par un cheval "territorial"	Action 37
Réduction des émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels et trajets domicile - travail	Action 38
Plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et signature de la charte "objectif zéro pesticide"	Action 39
Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts	Action 40
Plan de réduction des émissions de COV et autres polluants	Action 41
Action de sensibilisation interne pour la réduction des consommations de ressources et la production de déchets	Action 42
Renforcement du lien social interne	Action 43
Communication et sensibilisation au développement durable	Action 44

Les actions emblématiques qui réunissent les 5 finalités du développement durable

Orientation 1 - Action 1 - L'éco-construction au service de la solidarité : relocalisation de l'épicerie sociale (EPICES)

Contexte et idée à l'origine de l'action :

Compte-tenu de l'accroissement constant du nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale de Mably gérée par l'association EPICES, les locaux mis à la disposition de l'épicerie sociale depuis sa création, il y a plus de dix ans, ne correspondaient plus aux besoins des bénévoles et aux attentes des bénéficiaires.

Il s'agit de répondre à une double volonté de la municipalité : proposer à l'association EPICES des locaux parfaitement adaptés pour l'exercice de ce service important qu'est l'épicerie sociale d'une part, proposer un accueil de qualité aux populations bénéficiaires dans le cadre d'un pôle social structurant à l'échelle du quartier. Le tout s'inscrivant dans le cadre du réaménagement global du quartier des Tuileries devant prendre la forme d'un éco-quartier. La rénovation et l'extension d'un local jouxtant la maison de quartier pour accueillir l'épicerie sociale de Mably ainsi délocalisée au cœur d'un pôle de services sur le quartier des Tuileries, constitue une véritable opération développement durable épousant à la fois l'aspect social et l'aspect environnemental.

Orientation 2 - Action 13 : Adapter l'offre de logements au contexte local

Contexte et idée à l'origine de l'action :

Dotée d'un parc locatif social important (plus de 27 %) et d'un parc résidentiel relativement jeune, la commune de Mably connaît toutefois un certain "essoufflement" de la dynamique de construction. Une faible mobilité résidentielle, une typologie de logements qui correspond de moins en moins à celle des ménages présents sur la commune. Un vieillissement de la population avec des attentes en termes d'accessibilité, de taille des logements, de résidences pour personnes âgées, une offre inadaptée aux besoins des jeunes actifs... Une réflexion sur l'attractivité résidentielle et le développement d'une politique d'habitat adaptée est nécessaire.

Favoriser le logement locatif (social) mais surtout le collectif résidentiel afin d'assurer la rotation nécessaire au renouvellement des populations dans le cadre d'une mixité sociale et d'un non étalement du bâti urbain. Dynamiser le marché immobilier locatif local notamment vis-à-vis des jeunes ménages en garantissant une mixité sociale avec la proximité des personnes vieillissantes. Favoriser le maintien à domicile et accompagner les personnes âgées notamment dans l'adaptation des logements.

Orientation 2 - Action 14 - Réalisation d'un éco quartier

Contexte et idée à l'origine de l'action :

A partir de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en juillet 2009, la municipalité a engagé le travail permettant l'élaboration de ce projet à long terme et concernant la mutation urbaine de ce quartier historique de Mably.

La municipalité a la volonté d'initier un projet urbain d'envergure à vocation d'habitat et de services sur le secteur des Tuileries suivant les principes d'aménagement d'un éco quartier, "quartier durable" présentant les caractéristiques préconisées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Elle souhaite faire du site des Tuileries un quartier d'habitation agréable, bénéficiant de la proximité d'activités et la présence d'équipements structurants comme l'école, la salle des fêtes ou la maison de quartier, l'épicerie sociale bientôt relocalisée, prolongé/protégé par l'espace agricole et profitant des vues sur la campagne ; un quartier ainsi doté d'une échelle urbaine de *village*.

Orientation 2 - Action 15 - Un renouvellement urbain du "Marly" conduit selon des objectifs de développement durable et de démocratie participative

Contexte et idée à l'origine de l'action :

Le groupe d'habitat du Marly construit dans les années 70 et composé de 12 bâtiments et de 198 logements locatifs sociaux appartient à Loire Habitat. Il est implanté à Mably. Un diagnostic réalisé en 2003-2004 a mis en évidence la nécessité de reprendre l'ensemble des voiries et réseaux, dont le bailleur est propriétaire. Différents facteurs (sociaux, techniques, urbains) ont conduit à une réflexion conduite en 2008 par Loire Habitat et la Ville de Mably pour l'élaboration d'un pré programme, en termes de logements d'une part, de principes d'organisation urbaine et de création d'espaces publics d'autre part.

Loire Habitat et la Ville de Mably ont souhaité engager une opération de renouvellement urbain portant à la fois sur la réhabilitation lourde d'une partie des bâtiments, la démolition/reconstruction de l'autre partie, la vente d'immeuble (vente HLM) et la construction d'un programme neuf. Si le groupe ne connaît pas aujourd'hui de vacance significative, ni de troubles marquants, le lancement d'une vaste opération d'urbanisme sur ce quartier permettra de proposer un cadre urbain renouvelé à ce groupe d'habitat collectif. Une réflexion a donc été menée également sur le traitement des espaces extérieurs du groupe et sur la création de nouvelles liaisons ayant pour but de "raccrocher" cet ensemble à son environnement urbain.

Ce projet répond à une triple approche -urbaine, sociale, patrimoniale- que caractérise sa méthodologie et son processus d'élaboration.

Orientation 2 - Action 16 - Mise en œuvre d'une « charte qualité environnementale » pour les lotissements

Contexte et idée à l'origine de l'action :

Les lotissements, une forme d'habitat très prisé, font l'objet aujourd'hui de constats négatifs. Souvent le résultat d'un simple découpage foncier sans prise en compte de l'intégration urbaine et paysagère, ils présentent à terme des dysfonctionnements importants avec : des voiries en impasse, des maisons posées au centre de leurs parcelles, pas ou peu d'espaces publics, des trottoirs réduits au minimum ou inexistantes, pas de mixité d'habitat, etc.

Développer des outils pour adapter la conception des lotissements aux nouveaux enjeux : gestion économe de l'espace, mixité de l'habitat, insertion urbaine et paysagère, mode de gestion durable, préservation de la biodiversité, maîtrise des consommations énergétiques, réduction des gaz à effet de serre, accessibilité handicap.

Orientation 2 - Action 17 – Sensibilisation et encouragement à la participation dans l'habitat collectif social

Contexte et idée à l'origine de l'action :

Le logement est la troisième source d'émissions de gaz à effets de serre de l'agglomération et il y a un véritable risque de vulnérabilité des habitants face à l'augmentation de la facture énergétique. La nécessité de renforcer le lien social sur les quartiers passe par un développement de l'implication des habitants.

Mettre en place une concertation avec les bailleurs sociaux et les habitants Travailler sur différents thèmes : mixité, lien social, isolation, énergie, déchets, eau... informer et sensibiliser les habitants sur les aspects énergétiques Renforcer la participation et l'implication des habitants au quotidien.

Orientation 3 - Action 28 – Mise en place d’une charte de tri applicable aux manifestations ou lieux collectifs

Contexte et idée à l’origine de l’action :

La pratique individuelle de tri des déchets est en forte progression. De même l’organisation interne de la mairie permet de développer également ces pratiques.

Malgré cela, lors de rencontres collectives, on constate une absence de tri par les utilisateurs des locaux municipaux ou lors de certaines manifestations en plein air.

L’idée est de réaliser une charte unique de tri des déchets à destination de tout “producteur” de déchets (associations, particuliers...) lors des manifestations : rencontres dans les locaux municipaux (salle des fêtes, COSEC, salles Espace de la Tour etc.) ou en extérieur (Parc Louise Michel, Merlin, etc. pour des manifestations telles que vide greniers, fêtes...), et d’assurer la mise en place des outils nécessaires et indispensables au respect de celle-ci.

Orientation 4 - Action 31 - Commande publique durable : intégration des critères sociaux et environnementaux dans les marchés

Contexte et idée à l’origine de l’action :

Dans le domaine des marchés publics, la Ville de Mably a intégré progressivement la dimension développement durable dans la définition des besoins, les critères de jugement et lors de l’évaluation des offres. La mise en place d’un comité interpersonnel puis d’un groupe de travail “Commande publique durable” a permis de répondre à la volonté de la municipalité de développer les objectifs d’intégration des critères environnementaux et sociaux dans les marchés.

La collectivité souhaite orienter la commande publique vers un processus respectant systématiquement l’environnement, les droits sociaux fondamentaux, et, susceptible de favoriser l’insertion des personnes exclues du marché du travail. Ce souhait passe par la mise en œuvre d’une politique de commande publique exemplaire.

Orientation 4 - Action 32 – Introduction du bio dans la restauration scolaire

Contexte et idée à l’origine de l’action :

L’histoire de la commune de Mably est marquée par une forte activité agricole et il s’agit de proposer des actions visant à sensibiliser le milieu agricole local à une production responsable. Par ailleurs, il s’agit de valoriser et de concrétiser dans la durée l’action engagée par l’équipe du restaurant scolaire en faveur du bio dans la confection de certains repas.

La collectivité saisit l'opportunité de faire du temps de restauration un moment privilégié d'éducation à la citoyenneté et au développement durable. En intégrant dans les repas des produits issus de l'agriculture biologique, d'une agriculture locale de qualité, la collectivité agit concrètement pour une restauration plus citoyenne. Elle fait également un geste fort marquant son engagement à garantir le maintien d'activités agricoles à taille humaine sur le territoire.

Orientation 4 - Action 33 - Soutien à la plateforme d'approvisionnement en produits locaux biologiques

Contexte et idée à l'origine de l'action :

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'introduction de produits issus de l'agriculture biologique, la ville a été amenée à engager une réflexion sur l'approvisionnement en produits et ce dans un secteur géographique compatible avec la cohérence globale de la démarche. Une rencontre a eu lieu avec l'ARDAB (Association pour le développement de l'agriculture biologique en Rhône et Loire) puis avec différents producteurs locaux. Ces échanges ont permis de mesurer les difficultés rencontrées : commercialisation, régularité et volume d'approvisionnement, absence de producteurs locaux pour certains produits, etc.

Un projet de création d'une plateforme de producteurs en agriculture biologique pour l'approvisionnement en restauration collective s'est constitué fin 2009 sous le portage de l'ARDAB et s'est traduit début 2011 par la création d'une S.C.I.C (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) forme avancée de coopérative impliquant les producteurs, les collectivités territoriales, les salariés et les associations de développement de l'agriculture biologique.

Orientation 5 - Action 35 - Mise en œuvre d'une culture "durable et participative" au sein des services municipaux

Contexte et idée à l'origine de l'action :

S'appuyant sur les nombreuses actions réalisées depuis 2001 dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du social, du soutien au développement (Gravière aux Oiseaux, panneaux solaires et photovoltaïques, récupération des eaux pluviales, réseaux parentalité ou gérontologie, MAILLES pour l'insertion, coopération avec le Burkina Faso) comme de la participation des habitants (Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - Plan Local d'Urbanisme (PLU), la municipalité a accéléré la démarche dès 2007-2008 avec le lancement d'un cycle de formation du personnel afin de le mettre au cœur de la culture "durable" communale.

Objectifs :

- Faire partager à l'ensemble du personnel une culture commune, un état d'esprit "durable" afin de leur permettre d'initier une grande réflexion collective.
- Partager entre élus et personnel une culture développement durable / démocratie participative à partir d'une formation sur des bases communes.

Orientation 5 - Action 37 – Remplacement d'un véhicule thermique par un cheval territorial

Contexte et idée à l'origine de l'action :

La collectivité ayant décidé fin 2008 de s'engager dans une démarche globale et cohérente conduite à l'échelle du territoire, le conseil municipal a approuvé le 6 février 2009 le lancement l'élaboration du projet d'Agenda 21. L'idée d'acquérir un cheval est née de la conjonction de plusieurs besoins : la volonté de repenser l'organisation du travail au sein du Centre Technique Municipal, le besoin de renouveler un véhicule plateau utilisé par les services espaces verts et voirie, le souhait de s'inscrire dans la démarche collective engagée par la commune en faveur d'un développement durable.

Après avoir étudié les alternatives au remplacement du véhicule en question, dont un véhicule électrique, le projet a été évoqué une première fois au cours d'une formation du personnel municipal et plus particulièrement des cadres de la commune sur les questions de développement durable.

Retravaillé ensuite au niveau des services techniques, ce projet de véhicule hippomobile s'est concrétisé avec l'acquisition d'un cheval de trait, du matériel nécessaire ainsi que la formation de deux agents municipaux.

L'opération a par ailleurs été élaborée en complémentarité avec une opération de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires présentant des objectifs chiffrés et incluant la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts.

Ces deux opérations permettront d'appuyer les actions de sensibilisation au développement durable qui seront engagées à l'attention des habitants.

Orientation 5 - Action 44 - Communication et sensibilisation au développement durable

Contexte et idée à l'origine de l'action :

Engagement de la commune dans une démarche de développement durable débouchant sur un Agenda 21 et volonté de sensibiliser les différents publics possible afin de la renforcer et de la faire partager par le plus grand nombre :

- ✓ Organiser des opérations de communication afin sensibiliser les différents publics aux thématiques du développement durable
- ✓ Faire en sorte que les différents publics s'approprient les thématiques du développement durable
- ✓ Informer la population des initiatives locales
- ✓ Échanger sur les expériences.

Rappel du calendrier

Les différentes phases ont été engagées selon un calendrier prévisionnel établi sur une durée de 2 ans et demi, depuis le lancement du projet en janvier 2009 à la rédaction du programme d'actions Agenda 21 et son approbation par le Conseil Municipal le 25 mai 2011.

1^{ère} Phase : organisation du pilotage et actions de formation et de sensibilisation au développement durable: de janvier à avril 2009

2^{ème} Phase : Concertation et participation : mené sur la durée de la démarche, à partir de mai 2009

3^{ème} Phase : Etats des lieux puis diagnostic partagé : de mai 2009 à janvier 2010 (validation)

4^{ème} Phase : Elaboration du programme d'actions : de février 2010 à février 2011 dont :

- ✓ Engagement d'actions concrètes, actions « pilotes » : à partir de mars 2009
- ✓ Comité interpersonnels : réunis à partir de fin 2008
- ✓ Engagement d'actions de sensibilisation et de communication auprès de la population, des acteurs locaux et partenaires : de mars 2009 et sur toute la durée d'élaboration

5^{ème} Phase : Rédaction et publication de l'Agenda 21 : 2010 / 2011.

- Réponse à l'appel à candidature du ministère pour la reconnaissance du projet en temps que « Agenda 21 local » : mai 2011

- Diffusion publique du programme d'actions : septembre 2011

- Mise en œuvre des actions et des ateliers participatifs de suivi et d'évaluation : septembre 2011